### La brigade canine de la douane malgache :

### Un engagement renforcé pour la lutte contre les trafics

Depuis plusieurs années, la Douane Malagasy s’emploie à moderniser ses moyens de contrôle afin de mieux faire face aux multiples formes de trafic qui affectent le pays : drogues, devises, espèces protégées, marchandises prohibées, etc. Dans cette dynamique, la brigade canine de la Douane s’est imposée comme un outil stratégique de dissuasion et de détection.

### Aux origines d’une unité spécialisée

C’est en 2021, avec le soutien technique et financier de partenaires tels que le gouvernement japonais et l’Organisation internationale pour les migrations (OIM), que le projet de brigade canine a vu le jour au sein de la Douane. Sept chiens renifleurs, importés des Pays-Bas, ont été mis à la disposition de l’administration pour constituer la première promotion de la brigade cynophile. Cette première promotion a été déployée, dès 2021, dans le principal point d’entrée du pays, l’aéroport international d’Ivato.

**Une extension stratégique : l’inauguration de la brigade canine de Nosy Be**

Dans la continuité de ce développement, la brigade canine de Nosy Be a été officiellement inaugurée en septembre 2024, marquant une étape décisive dans le renforcement de la couverture territoriale de la Douane malgache. L’île de Nosy Be, connue pour son activité touristique et ses échanges maritimes, représente une zone à risque en matière de trafics transfrontaliers. L’implantation d’une unité cynophile permanente permet désormais un contrôle plus rigoureux des passagers, des bagages et des cargaisons transitant par le port et l’aéroport de Nosy-Be.

**Sortie de la deuxième promotion**: **de nouvelles recrues sur le terrain**

Le mois de mai 2025 a été marqué par un autre moment fort : la sortie officielle de la deuxième promotion de la brigade canine de la Douane. Cette nouvelle cohorte, la promotion Kira, composée de sept binômes cynophiles, a été formée localement et fait la fierté de la Douane malgache. Le prochain déploiement se fera, dans les mois à venir, au port et à l’aéroport de Toamasina. Cette initiative s’inscrit dans le cadre de la modernisation des outils de contrôle et du renforcement de la sécurité aux frontières.

**La brigade canine et la technologie moderne, complémentaire dans la surveillance**

Avec désormais plusieurs antennes sur le territoire : à Antananarivo, à Nosy-Be et, bientôt, à Toamasina, la brigade canine de la Douane malgache s’impose comme un levier opérationnel majeur dans la lutte contre les trafics illicites. Dans un contexte international marqué par la recrudescence des trafics illicites, la Douane Malagasy met en œuvre une approche stratégique novatrice reposant sur un triptyque gagnant : l’humain, l’animal et la technologie. Cette alliance opérationnelle renforce considérablement l’efficacité des contrôles aux frontières et incarne l’évolution d’une administration résolument moderne, agile et proactive.

L’efficacité de ce dispositif repose sur une complémentarité rigoureuse : les technologies de pointe – scanners intelligents, systèmes de ciblage automatisé, algorithmes d’analyse comportementale – orientent les inspections vers les zones à risques. Les équipes cynotechniques, quant à elles, interviennent pour des vérifications ciblées, rapides et fiables. L’agent douanier, véritable chef d’orchestre, mobilise ensuite son discernement pour décider des suites à donner.

Cette chaîne d’intervention intégrée illustre une parfaite articulation entre machine, animal et humain : la technologie détecte, le chien confirme, l’homme décide. C’est dans cet équilibre que réside la véritable force du dispositif malagasy.

**Gestion des véhicules prohibés**

**257 voitures en cours de démantèlement au port de Toamasina**

Depuis plus de 25 ans, trois parcs de stationnement du port de Toamasina étaient encombrés par plus de 257 véhicules prohibés, dont le dédouanement a été refusé en raison de leur limite d’âge ou de leur incompatibilité avec les réglementations en vigueur. Exposés aux intempéries, ces véhicules ont subi d’importants dommages liés à la corrosion tout en occupant inutilement des espaces logistiques stratégiques.

Pour rappel, en conformité avec les dispositions légales en vigueur à Madagascar, il est strictement interdit d’importer :

* des camions de plus de 15 ans dont le PTAC excède 3,5 tonnes;
* des véhicules de transport en commun ou de transport de personnes de plus de 10 ans;
* ainsi que des véhicules de conduite à droite.

Ces mesures visent à renforcer la sécurité routière, à réduire les impacts environnementaux et à préserver la santé publique, tout en soutenant la modernisation progressive du parc automobile national.

Afin de remédier à cette situation, la Douane Malagasy a lancé, en février 2025, un appel à manifestation d’intérêt pour une vente aux enchères sous condition de démantèlement, conformément à la décision du Conseil des ministres du 24 avril 2024. Celle-ci rend systématique la mise aux enchères, avec obligation de destruction, des véhicules prohibés à l’importation et interdits à la circulation.

Le processus de démantèlement actuellement en cours dans l’enceinte du port est encadré par un comité multisectoriel, composé des représentants des institutions suivantes :

* la Direction de la sécurité routière ;
* le Port de Toamasina ;
* les compagnies maritimes ;
* la Société de Manutention du Marché de Consommation (SMMC) ;
* la Chambre de commerce ;
* un commissaire-priseur agréé ;
* le Bureau Indépendant Anti-Corruption (Bianco) ;
* et bien entendu, l’Administration des douanes.

Une visite d’évaluation de ce dispositif s’est tenue le vendredi 9 mai 2025 sur le site du port. Les véhicules concernés sont actuellement démantelés en pièces détachées ou transformés en ferraille, dans le strict respect des normes environnementales, avant leur enlèvement définitif.

Cette opération constitue une étape majeure dans la mise en œuvre d’une politique publique de gestion durable des importations. Elle illustre l’engagement de la Douane Malagasy pour une administration efficace, responsable et tournée vers l’intérêt général.

**Visite de la Douane chinoise en terre malgache**

**Coopération douanière sino-malagasy : Un atout stratégique** **pour Madagascar**

Conduite par M. Wang Lingjun, vice-ministre en charge de la General Administration of Customs of China, une délégation officielle de douaniers chinois a effectué une visite à Antananarivo du 14 au 16 mai 2025. Cette mission s’inscrit dans un contexte mondial incertain, mais porteur d’opportunités pour Madagascar. Elle témoigne de la volonté commune des deux pays de renforcer leur coopération douanière et de poser les bases d’un avenir économique plus équilibré et mutuellement bénéfique.

Historiquement, la Chine a toujours été considérée comme un partenaire économique majeur pour Madagascar, avec des échanges commerciaux en constante croissance. En 2022, le commerce bilatéral sino-malagasy a dépassé les deux milliards de dollars, illustrant l’ampleur de cette relation. L’intensification de la coopération douanière entre les deux pays s’inscrit dans une logique de développement mutuellement bénéfique. Pour Madagascar, cela signifie un accès facilité à un immense marché, des investissements potentiels dans les infrastructures et une expertise technique.

Cependant, cette dynamique présente également des défis. Il est essentiel que cette coopération soit équilibrée et qu’elle favorise un développement durable et inclusif pour Madagascar. La transparence, le respect des normes internationales et la promotion des intérêts locaux sont des éléments clés pour garantir le succès à long terme de ce partenariat.

En somme, dans un monde où les lignes des alliances économiques sont redessinées par des politiques protectionnistes, la coopération douanière sino-malagasy se positionne comme une réponse pragmatique et stratégique, permettant à Madagascar de naviguer dans ce nouvel environnement complexe et de saisir les opportunités d’une croissance économique diversifiée.